



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 29 MARS 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017-30

FINANCES

10 - Affectation des résultats de l'année 2016 - eaux usées relatif à la compétence Assainissement

Date de la convocation : le 22 mars 2017,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Paul-Édouard BOUQUIN - Commune de DOMONT.

Présents : 38

Bruno VALENTE (commune d'Arnouville), Claude LAINÉ et Gilles MENAT (commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (commune de Bouffémont), Joséphine DELMOTTE (Commune de Chennevières-Lès-Louvres), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Evelyne JUELLE (Commune d'Écouen), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Roland PY (commune de Fontenay-en-Parisis), Christian CAURO et Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), Stéphane BECQUET (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de MOISSELLES), Michèle BACHY et Jean-Yves THIN (Commune de Piscop), Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Alain SORTAIS et Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), David DUPUTEL et Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 4

Mathieu DOMAN (Commune d'Arnouville), à Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville),
Didier GUÉVEL (Commune de Le Plessis-Gassot), à Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot),
Chantal TESSON (Commune de Le Thillay), à Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay),
Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), à Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France).

Présents sans droit de vote : 2

Louis LE PIERRE (commune d'Ézanville),
Gérald VERGET (commune de Louvres).

FINANCES

10 - Affectation des résultats de l'année 2016 - eaux usées relatif à la compétence Assainissement

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'instruction M.49 implique que le résultat excédentaire de la section d'exploitation soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2016 sont synthétisés dans le tableau ci-après :

	Exploitation	Investissement	Total
Recettes	19 868 502,29 €	20 412 995,39 €	40 281 497,68 €
Dépenses	15 756 748,16 €	4 513 917,75 €	20 270 665,91 €
Résultat de l'exercice	4 111 754,13 €	15 899 077,64 €	20 010 831,77 €
Résultat antérieur	2 027 718,93 €	6 983 168,20 €	9 010 887,13 €
Résultat total	6 139 473,06 €	22 882 245,84 €	29 021 718,90 €

Restes à réaliser	
Recettes	259 201,91 €
Dépenses	1 040 618,34 €
Solde	-781 416,43 €

Besoin de financement actuel

0,00 €

À affecter en réserves	5 000 000,00 €
À reporter en exploitation	1 139 473,06 €

Besoin de financement à venir pour l'extension de la station

Solde de l'excédent

L'exécution de l'exercice 2016 ne fait pas apparaître actuellement de besoin de financement. Pour autant en prévision de celui qui sera nécessaire pour l'extension de la station de dépollution, il est proposé d'inscrire en recettes d'investissement 5 000 000 € à l'article 1068 (autres réserves) et en recettes de fonctionnement l'excédent d'exploitation restant (1 139 473,06 €) à l'article 002.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire codificatrice applicable au 1^{er} janvier 2017,

Considérant que le compte administratif eaux usées de l'exercice 2016 laisse apparaître en section d'exploitation un excédent cumulé de 6 139 473,06 €,

Considérant une mise en réserve à l'article 1068 de 5 000 000 €,

FINANCES

10 - Affectation des résultats de l'année 2016 - eaux usées relatif à la compétence Assainissement

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1. **Reporte** en section d'investissement en recette au 001 « résultat d'investissement reporté », 22 882 245,84 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement,
2. **Reporte** en section d'investissement en recette au 1068 « autres réserves », 5 000 000,00 €,
3. **Reporte** en section d'exploitation en recette au 002 « résultat d'exploitation reporté », 1 139 473,06 € correspondant au résultat cumulé de la section d'exploitation,
4. **Et autorise** le Président à signer tous les actes concernant cette affectation de résultats pour l'année 2016.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 29 mars 2017

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.